



ARRETE MUNICIPAL N°4C
Du 19/01/2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.

République Française

Prolongation Arrêté n°3C
Travaux d'assainissement
rue de l'Eglise

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu la disposition de la loi 82 623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la demande de prolongation de l'entreprise SORRIAUX TP en date du 19/01/24

Vu l'arrêté n° 3C du 12/01/2024

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à faciliter et sécuriser les travaux de réfection d'assainissement rue de l'Eglise jusqu'au 26/01/24 et de sécuriser le déplacement des personnes et des voitures particulières riveraines de ces travaux.

ARRETONS

Article 1 : PROLONGATION ET VALIDITE

Les travaux cités, entrepris rue de l'Eglise à partir du 22 janvier 2024 jusqu'au 26/01/24. Les prescriptions de l'arrêté n°3C du 12/01/2024, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 26 janvier 2024. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité à destination des usagers.

Article 2 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur, dès la pose de la signalisation visée aux articles précédents. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.

Le Maire,
Jean-Charles DULION.



Valenciennes
Métropole

Commune membre

Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq

Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33